

Office Fédéral de la Communication Direction – OFCOM Division Médias Rue de l'Avenir 44 2501 Bienne

Lausanne, le 23 mai 2017

## Prise de position rouge FM SA : refonte du paysage des radios locales dès 2020

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation sur la révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV) pour la refonte du paysage des radios locales 2020, rouge FM souhaite prendre position concernant la suppression de la concession assortie d'un mandat de prestations pour les radios dans les agglomérations.

rouge FM est favorable à la proposition de dispenser les radios des centres urbains sans quote-part de la redevance de l'obligation de fournir des prestations d'information (mandat de prestations).

Cette dispense devra pouvoir s'appliquer à la zone "Arc lémanique" dont fait partie rouge FM.

Les radios sans quote-part de la redevance de l'arc lémanique pourraient ainsi être libérées de leur régime de concession de diffusion et seraient soumises à l'obligation d'annonce. Les radios concernées par cette évolution, et rouge FM en particulier, devront conserver leur concession de radiocommunication actuelle.

Nous restons à votre entière disposition et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

rouge FM SA

Frédéric Piancastelli

Directeur